
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Samedi 7 Juillet 1792.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que l'abonnement pour la province est de 36 liv. pour un an, 18 liv. pour six mois, et 10 liv. pour trois mois. Nous les prions de ne point nous faire passer de billets patriotiques, parce qu'ils n'ont point cours à Paris, et que nous serions conséquemment obligés de les leur renvoyer.

NOUVELLES.

Vienne, 22 juin.

L'ARMÉE du roi de Sardaigne sera forte de 30 à 40 mille hommes. Il y aura un corps de 8 mille paysans, connus sous le nom de *miqueletti*, et qui passent pour les meilleurs tireurs de l'Europe. Le roi de Naples doit faire la campagne incognito dans cette armée. Ce prince a donné au roi de Hongrie 10 mille quintaux de poudre qui seront débarqués à Ostende.

Francfort, 28 juin.

Le 5 de juillet, sa majesté le roi de Hongrie arrive à Séeigenstadt, petite ville sur le Mein, à trois lieues de Francfort, appartenant à l'électeur de Mayence.

Aujourd'hui (28) on a proclamé, au son de trompette, et avec les cérémonies accoutumées, que le 5 de juillet se feroit l'élection d'un chef de l'Empire. Le même jour la bourgeoisie prêtera le serment de sûreté.

De Londres, le 30 juin.

La cour étoit à Windsor, quand les nouvelles fâcheuses du 20 sont arrivées. — Le roi étoit à la chasse. — La reine et les princesses s'amusoient à broder des vestes pour le prince de Galles, les ducs de Clarence et d'York (ils ne portent que celles travail-

lées de leurs mains). — La reine a tout de suite expédié un courrier au roi. Sa majesté, en apprenant les horreurs auxquelles le roi de France a été en butte dans cette journée fatale, a versé des larmes; toute la famille royale a pleuré avec elle. — C'étoit un jour de deuil à la cour; le sentiment le commandoit.

M. Pitt vint se joindre à l'auguste famille, et la consola un peu, en assurant que la reine de France n'avoit pas été *frappée*, comme on l'avoit d'abord publié à Londres. — M. Pitt ajouta ces paroles remarquables: « DANS UN SEUL JOUR, LOUIZ XVI S'EST ACQUIS PLUS DE GLOIRE, ET A MONTRÉ PLUS D'INTRÉPIDITÉ QU'ALEXANDRE DANS TOUT LE COURS DE SES BRILLANTES CONQUÊTES. — LOUIS XVI N'ÉCHAPPERA PAS A L'IMMORTALITÉ! — IL EST FAIT POUR ELLE. »

Les jacobins anglais, moins féroces que ceux de leur secte qui affligent la France, ont témoigné un sentiment d'indignation, quand ils ont appris l'ouvrage de leurs confrères de Paris. — Le club de Manchester se propose de renvoyer ses lettres d'affiliation, ne voulant pas, tout corrompu qu'il est, être confondu avec des monstres.

M. Burke a été touché, mais non surpris des abominations du 20 juin; il les avoit prédites. — Que n'a-t-il pas prédit, dans sa production immortelle!

De Fribourg (en Suisse) 2 juillet.

» Une diète du corps Helvétique va, dit-

on, se rassembler de nouveau; et la presque totalité des cantons doit donner son vœu pour le rappel des troupes qui sont en France.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Diesbach, colonel du régiment de son nom, en garnison à Lille, et qui étoit passé à Coblentz, après avoir donné sa démission, v'ient d'arriver à Fribourg. Il a été tenu aussitôt et successivement plusieurs conseils, auxquels il a assisté. On assure qu'il est chargé d'une commission secrète de la part des princes. Il n'est dans cette ville que pour quelques jours. »

Extrait d'une lettre de Coblentz, en date du 29 juin.

« Nous partons tous de Coblentz, la ville sera évacuée par les Français le 5 juillet; Monsieur et monseigneur le comte d'Artois partent le 7 pour Bingen; l'élection de l'empereur se fera le 5, et le couronnement le 9; le manifeste paroîtra vers le milieu du mois, et j'espère qu'à la fin de juillet nous serons sur vos frontières.

« Nous avons tous fait ensemble, ce matin, nos visites d'adieu à notre électeur, qui nous a reçu avec sa bonté ordinaire; il part lui-même le premier juillet pour se rendre à Francfort; le duc de Brunswick arrive sous trois à quatre jours. » (Il est arrivé.)

Extrait d'une lettre de Lille, du 2 juillet.

« Saint-Huruge vient d'arriver à Lille, pour y prêcher ses maximes régicides. Il s'est d'abord rendu dans un des cafés les plus fréquentés de cette ville, où il a facilement été reconnu, tant par son énorme corpulence que par ses discours séditieux. Là, il a dit hautement que la constitution ne valoit rien, qu'il en falloît faire une autre. Qu'il avoit à ses ordres 40 mille hommes dans le département du Nord, et 500 mille tant à Paris que dans les autres départemens; que nous n'avions ici ni courage, ni énergie. Cette abominable doctrine a révolté tous ceux qui l'entendoient. Saint-Huruge n'est resté que 36 heures en cette ville. Bloqué dans le café, théâtre de ses exploits, par plus de 200 personnes, il a été hué, bafoné, menacé; enfin n'osant plus se montrer, il a prévenu, par une prompte fuite, une dénonciation faite chez un juge de paix, par plus de 20 personnes, et dont probablement l'issue lui eût été funeste. On

assure qu'avant de partir il nous a menacé de nous envoyer des vengeurs. »

Copie d'une lettre écrite de Courtrai le 30 juin 1792, à deux heures de relevée, aux députés des états de Flandre, par un de leurs messagers.

MESSEIGNEURS,

En me référant à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire d'Harlebeque, à 5 heures du matin, j'ai l'honneur de vous informer que je suis entré à Courtrai à 7 heures; la désolation étoit grande au faubourg de Courtrai, nommément aux portes de Gand, Lille, S. Jean, et spécialement à celle de Tournai. Toutes les maisons, censes, blanchisseries, un moulin, et la maison de votre barrière, ont été incendiés par les troupes françaises, hier après dîné; plusieurs étoient encore en flammes quand je suis arrivé, mais je n'ai vu aucun incendie en ville, qui, dit-on, n'a été préservée qu'aux vives instances du magistrat auprès du général français. Hier au soir il a été défendu aux bourgeois de Courtrai d'être dans les rues après neuf heures, avec ordre de tenir leurs portes et fenêtres fermées, apparemment pour masquer autant que possible la retraite des Français, qui étoient déjà sortis de la ville avec armes et bagages, avant l'entrée de nos troupes; de sorte que je n'ai ouï parler d'autres prisonniers de guerre que de trente Brabançons et Flamands qui sont colloqués en prison. La joie des bourgeois est très-grande; ils ont été dans la plus vive inquiétude pendant tout le temps que les Français ont logé dans Courtrai, et ils disent que si cela avoit duré encore quelques jours, le petit bourgeois auroit été totalement ruiné.

Dans ce moment, on apprend que les Français qui étoient à Menin, ont abandonné cette ville à 7 heures du matin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, DE SADELER.

Un grand prévôt au chef du plus inique des bureaux administratifs ou lettre adressée à M. Servan, par M. Gauthier d'Anteuville, ci-devant prévôt général d'Aunis, de Corse et de Dauphiné.

Cette lettre se termine ainsi. « Je ne suis point jaloux d'autres grâces que de celles que je recevrai de sa majesté, et je ne veux d'aucunes de celles de ce ministère; »

vu qu'elles ne pourroient que me ranger dans la classe ignoble de ces être *vils* qui n'obtiennent de grades ou de cette monnoie fictive qui nous appauvrit, qu'en sacrifiant à une basse cupidité ce qui devoit leur être plus cher que leur propre existence. »

A Paris, ce 11 juin 1792.

Paris, 7 juillet.

Paris est toujours dans les transes. Tandis que les jacobins se préparent à de nouveaux crimes, les honnêtes citoyens, n'ayant aucun point de ralliement, aucun appui autour duquel ils puissent se réunir, sont forcés de se borner à des plaintes stériles. Ils voient le coup qui doit les frapper; ils le voient, et ils se croient dans l'impuissance de le détourner. — La meute que les jacobins ont lancée contre Lafayette, le déchire toujours avec fureur. Ce général fait le mort depuis son départ; mais on dit que le moment où il se lèvera sera terrible pour ses ennemis. — Les nombreux et fidèles royalistes tremblent toujours pour le roi et sa famille. Pour entretenir et accroître la fermentation, le maire a eu l'audace de faire doubler, il y a deux jours, la garde du château, sous prétexte que le roi devoit prendre la fuite. — Les brigands ont fait placarder en très-grosses lettres l'adresse des Marseillois aux Parisiens: cette adresse, qui fut lue à l'assemblée, la veille de la journée du 20, et qui excite le peuple aux massacres et au carnage. — « Le fameux Jourdan n'est plus à Paris (dit une lettre écrite de Charenton le 5 juillet), mais il n'en est pas bien éloigné. Le brasseur, tout aussi fameux, l'a placé à portée de son faubourg. Il est à Saint-Maur, au-delà du bois de Vincennes, où il attend le moment de se montrer. Je l'y ai vu de mes yeux, se promenant avec Santerre; mais depuis deux jours il ne se montre plus: Santerre se promène seul, et veille. . . . »

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du jeudi soir, 5 juillet.

Après la lecture de diverses adresses, parmi lesquelles s'en trouve une des grands procureurs nationaux, qui se plaignent de ce que les comités ne leur envoient pas les décrets concernant l'accusation des frères du roi et de M. Delessart; après la proposition de M. Pardailan de lever tout à

coup une armée de 45 ou de 60 mille volontaires, en en prenant un ou deux par chaque municipalité; après une dénonciation d'un bref du pape, faite par M. Brival dans les termes les plus injurieux, l'assemblée prend connoissance des renseignements qui avoient été demandés au ministre des affaires étrangères,

40 mille Prussiens, commandés par le duc de Brunswik, devant être rendus à Coblentz du 10 au 15 juillet; les émigrés se disposant à occuper l'électorat de Trèves; le Landgrave de Hesse-Cassel ayant ses troupes prêtes à se réunir aux Prussiens; les cercles de l'Empire armant leur contingent; le roi de Hongrie renforçant les troupes qu'il a sur nos frontières d'une nouvelle armée de plus de 60 mille hommes; le roi de Sardaigne ayant dans ce moment 20 mille hommes réunis en corps d'armée; la Suisse faisant des préparatifs impesans; tel est en ce moment, d'après la notification faite par le ministre, l'état des forces des puissances liguées contre la France. — M. Genonné dénonce cette notification, comme n'étant point signée du roi, et comme étant trop tardive. M. Dumas attribue les malheurs qui vont fondre sur l'empire, au précédent ministère, qu'il traite de factieux. Il s'engage d'ailleurs à prouver que le dessein des anciens ministres étoit de faire égorger l'armée de M. Lafayette devant Namur. De longs éclais ont interrompu l'opinant. Je sais, a-t-il repris, que parler de l'ancien ministère, c'est toucher à l'arche d'alliance. Ces mots font naître un nouveau tumulte. — La notification du ministre est renvoyée au comité des douze, qui examinera si elle est constitutionnelle.

Dans une lettre que le ministre des affaires étrangères lit à l'assemblée, le roi désavoue l'usage que ses frères ont fait de son nom, en commettant un sieur Arène Lavertu, armateur à l'Orient, pour emprunter en leur nom, et au nom du roi, chez l'étranger, pour deux millions de grains et de farine, et six millions en espèces; ils engagent pour le paiement de cet emprunt, leurs biens présents et futurs, et même les revenus de la France. L'autorisation des princes est contre-signée Calonne, ministre d'état. Toutes ces pièces, une notification aux puissances que nous donnerons demain, et une motion de M. Charlier, qui demandoit la vente des biens des émigrés pour nous indemniser des frais de la guerre ont été renvoyées à la commission des douze.

Séance du vendredi, 6 juillet.

L'Espagne avoit permis à tous les peuples de faire le commerce des nègres dans ses colonies, les français seuls en étoient exclus : le gouvernement vient de lever cette prohibition.

Des pétitionnaires du Havre demandent vengeance des attentats commis le 20 juin. Après deux épreuves, ils sont admis aux honneurs de la séance.

Après avoir beaucoup crié contre les ministres comme il est d'usage, M. Lamarque a proposé une levée de 150 mille hommes. Cette motion n'a pas eu de suites.

Un décret renvoie au pouvoir exécutif la connoissance de l'insurrection qui a eu lieu à Brisach il y a un mois.

Le président annonce un message du roi : on en fait lecture.

« Messieurs, la marche de 52,000 hommes de Prusse, qui vont se combiner avec le roi de Hongrie, tout nous prouve le concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin.

» Ce sont là, messieurs, des hostilités imminentes. Aux termes de la constitution, j'en donne avis au corps législatif. — Je compte sur l'union et sur le courage des Français pour le soutien de notre indépendance et de notre liberté. »

Signé LOUIS.

Contresigné CHAMBONNAS.

M. Cambon voit un crime et un coupable dans cette tardive notification. — Elle est renvoyée au comité diplomatique.

M. Condorcet a lu une diatribe très-violente, très-longue et très-mal écrite contre le pouvoir exécutif, et contre la constitution. L'impression en a été décrétée. — Des citoyens du faubourg Saint-Antoine ont offert un bouquet au président.

Suite du décret rendu dans la séance du mardi soir, 3 juin.

XIV. La solde des volontaires leur sera payée sur les mandats qui seront délivrés par les directoires de district, ordonnancés par les directoires de département, et les quittances en seront reçues à la trésorerie nationale comme comptant.

XV. Tout homme résidant ou voyageant en France, sera tenu de porter la cocarde nationale. — Sont exceptés de cette disposition les ambassadeurs et les agens accrédités des nations étrangères.

XVI. La déclaration du danger de la patrie ne pourra être prononcée dans la même séance où elle été proposée, et avant tout, le ministre sera entendu sur l'état du royaume.

XVII. Lorsque le danger de la patrie aura cessé, l'assemblée nationale le déclarera par la formule suivante :

Citoyens, la patrie n'est plus en danger.

LIVRE NOUVEAU.

Plusieurs journaux ont annoncé les observations de M. l'archevêque d'Aix sur le décret de déportation. Cet ouvrage, intéressant par lui-même, devient plus intéressant encore par les circonstances, parce qu'il est terminé par l'exposition la plus franche et la plus éloquente des sentimens qui doivent décider le refus de la sanction, de ces nobles et vertueux sentimens qu'un bon roi, maître de lui-même et fort de sa conscience, a manifesté, avec ce calme et ce courage qui n'appartient qu'à la persuasion. On doit se souvenir que M. l'archevêque d'Aix, défenseur toujours présent du clergé, avoit fait les observations sur le serment décrété le 16 novembre, et ces deux ouvrages ont été également utiles pour prévenir les persécutions qui menaçoient cinquante mille ecclésiastiques fidèles à leur religion.

A V I S.

Les actionnaires et administrateurs de la caisse patriotique de Saint-Quentin, département de l'Aisne, désirant retirer de la circulation les billets de dix et de quinze livres, avertissent le public qu'ils vont en faire le remboursement en assignats de cinq livres, et à bureau ouvert, en la maison commune, audit Saint-Quentin.

Pour 155 liv. en assignats ou à 100 liv. en argent, Louis d'or, 15 liv.

L'abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris et 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue Neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.